



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC

Projets de plan d'action de lutte contre le bruit

Enquête Publique

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit et déterminant la procédure et les modalités de l'enquête publique, il est porté à la connaissance du public que les projets des plans d'action contre le bruit peuvent être consultés en la maison communale à partir du 8 octobre 2020 jusqu'au 7 décembre 2020 inclus où le public peut en prendre connaissance pendant les heures normales d'ouverture des bureaux. Les documents sont également publiés sous forme électronique sur le site www.reckange.lu ainsi que sur le portail de l'environnement <https://environnement.public.lu/fr/loft/bruit/pab.html>.

Les observations des intéressés concernant les projets des plans d'action contre le bruit devront être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai précité à compter de la publication du dépôt à la maison communale. Le collège en donne connaissance au conseil communal pour avis.

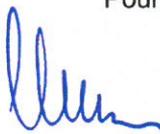
Des sessions d'information pour la population se tiendront sous formes de «webinaires» aux dates suivantes:

- le 19 octobre 2020 à 17h00 concernant les «plans d'action contre le bruit des grands axes ferroviaires», le «plan d'action contre le bruit des grands axes routiers» et «plan d'action contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg», et
- le 20 octobre 2020 à 17h00 concernant le «plan d'action contre le bruit aéroportuaire».

Les liens vers les webinaires et les informations concernant les projets de plans d'actions seront publiés sur www.emwelt.lu dans la rubrique «actualités». Une inscription pour participer aux webinaires ne sera pas nécessaire.

Reckange-sur-Mess, le 8 octobre 2020.

Pour le collège des bourgmestre et échevins


Carlo MULLER
bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
secrétaire communal

1-2020-017

08.10.2020 – 07.12.2020

www.reckange.lu